

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

D'AUBIN

Séance du 8 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

Étaient présents : M. Laurent ALEXANDRE – Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Michel BAERT – Mme Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mmes Brigitte CUESTA – Laurianne VINCENT – MM. Jean-Pierre BALDIT – Théo BENTRARI – Alain SOLIGNAC – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mathilde KART-BENTRARI – Mme Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Magali GARRIC – M. Francis GAUBERT – Mme Amélia AYORA – Mmes Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : M. Denis GRUSZKA à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND
M. Bernard D'IVERNOIS à Mme Marie-Claude AGELOU
Mme Renée BELIERES à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND
M. André MARTINEZ à Mme Brigitte RODRIGUEZ

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Election des Adjoints au Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 et suivants, L 46-1, LO 151, LO 141-1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.7,

CONSIDERANT l'élection du nouveau Maire en date du 8 juillet 2022

CONSIDERANT que quand il y a lieu pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2022 fixant le nombre des Adjoints.

Il y a lieu de procéder à la désignation des Adjoints au Maire.

Le Maire précise que l'élection des Adjoints au Maire, dans les Communes de plus de 1 000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (Article L 2122.7.2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Sollicite deux volontaires comme assesseurs :

M. Théo BENTRARI et Mme Laurianne VINCENT acceptent de constituer le bureau.

Le Maire fait appel à candidature.

Liste AUBIN CITOYEN

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – Mme Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – M. Alain SOLIGNAC.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **27**
- Bulletins blancs ou nuls : **7**
- Suffrages exprimés : **20**
- Majorité absolue : **11**

A obtenu :

- Liste AUBIN CITOYEN : **20 voix**

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – Mme Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – M. Alain SOLIGNAC. ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- **Mme Michèle JOSPEH-EDMOND : 1^{er} Adjoint au Maire**
- **Mme Christine TEULIER : 2^{ème} Adjoint au Maire**
- **M. Maurice COUDERC : 3^{ème} Adjoint au Maire**
- **Mme Charlène CUESTA : 4^{ème} Adjoint au Maire**
- **M. Gilles AUGUSTE : 5^{ème} Adjoint au Maire**
- **M. Lionel AULANIER : 6^{ème} Adjoint au Maire**
- **Mme Brigitte CUESTA : 7^{ème} Adjoint au Maire**
- **M. Alain SOLIGNAC : 8^{ème} Adjoint au Maire**

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **9 juillet 2022**.
Publiée ou Notifiée le **9 juillet 2022**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Le Maire,

Mme TEULIER



M. BAERT

